

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

<p>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU NORD Arrondissement de Lille Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine 1 rue du Ballon 59034 LILLE cedex</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS</b></p> <p><b>du Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole</b></p>
---	--



Comité syndical du 11 janvier 2013

Délibération n°4-2013

**Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION ENTRE LE SYNDICAT MIXTE DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DE LILLE MÉTROPOLE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME DE LILLE MÉTROPOLE POUR L'ANNÉE 2013**

Le vendredi onze janvier deux mille treize à quatorze heures trente, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Daniel JANSSENS, Vice-président.

**Titulaires présents :**

Messieurs BAERT, BERNARD, BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, CAUDRON, COISNE, DELABY, J.DELEBARRE, P.DELEBARRE, ELEGEEST, FOUCART, GAUTHIER, JANSSENS, LEFÈBVRE, TIR, VANDIERENDONCK, VERCAMER, DEHAIS, DESMAZIÈRES, PROCUREUR, FOUTRY et DUMORTIER

**Suppléants votants :**

Madame SARTIAUX, Messieurs GABRELLE, DUBUISSON, JEGOU, GRIMONPREZ, CAUCHE, PACAUX et VERDONCK

**Secrétaire de séance :** Monsieur Benjamin DUMORTIER

**Convocation aux délégués du Comité Syndical et affichage :** 4 janvier 2013

**Nombre de délégués en exercice :** 57

**Publiée le :** 18 janvier 2013

---

Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1 rue du Ballon - BP 749 - 59034 LILLE cedex

Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole

299 boulevard de Leeds - 59777 EURALILLE - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99

[www.scot-lille-metropole.org](http://www.scot-lille-metropole.org)

Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## Rapport de Madame la Présidente

Pour assurer les missions de conseil et d'aide technique dans la conduite des travaux nécessaires au suivi du Schéma directeur approuvé le 6 décembre 2002 et dans l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) décidée par délibération n°15-2008 le 27 novembre 2008, le Syndicat mixte souhaite avoir recours à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole.

Aussi, pour concrétiser :

- les missions d'aides au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- les analyses et les rapports nécessaires pour permettre au Syndicat mixte d'effectuer le suivi du Schéma directeur et l'élaboration du futur Schéma de cohérence territoriale (SCOT) ;

le Comité Syndical est invité à :

- approuver le détail des missions décrites dans la convention ci-jointe ;
- en confier la réalisation à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole ;
- prendre acte que le coût de l'accompagnement apporté par l'Agence est évalué à 945.400,00 € (neuf cent quarante-cinq mille quatre cents euros), somme reprise au budget primitif 2013 et qui fera l'objet d'une délibération spécifiant le montant alloué à l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole au titre de l'année 2013 ;
- autoriser Madame la Présidente à signer la convention.

Messieurs BOUREL, CACHEUX, CASTELAIN, DELABY, ELEGEEST, TIR, VANDIERENDONCK, MONNET et JEGOU n'ont pas pris part aux débats ni au vote.

La convention entre le Syndicat mixte du SCOT et l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole pour l'année 2013 a été approuvée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.

Pour la Présidente et par délégation,  
le Vice-président du Syndicat mixte  
du SCOT de Lille Métropole,



**René VANDIERENDONCK.**



## CONVENTION

ENTRE

LE SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

ET

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'URBANISME

DE LILLE MÉTROPOLE

Au titre du programme de travail de l'année 2013

# **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE**

Selon ses statuts, le Syndicat mixte du SCOT de Lille Métropole doit notamment assurer :

- le suivi, la modification et la révision du Schéma directeur de Lille Métropole ;
- l'élaboration, l'approbation, le suivi, la modification et la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) sur le territoire de l'arrondissement de Lille.

Par délibération du 16 novembre 2007, le Syndicat mixte avait désigné l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole - ci-après dénommée l'Agence - comme son outil technique pour les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat et pour la conduite des travaux nécessaires au suivi, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision du Schéma directeur de Lille Métropole.

Le Syndicat mixte a également demandé à l'Agence de l'accompagner dans ses travaux d'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), engagés par délibération du 27 novembre 2008.

Par la présente convention, il confirme l'Agence dans ces rôles en 2013.

## **ARTICLE 1 : PROGRAMME DE TRAVAIL POUR L'ANNÉE 2013**

Au sein du programme partenarial 2013 de l'Agence, quatre parties intéressent plus particulièrement le Syndicat mixte. Elles concernent :

- les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat mixte ;
- la mission de conseil juridique ;
- le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur ;
- les études et travaux d'élaboration du SCOT.

### **1.1 Les missions d'aide au fonctionnement du Syndicat mixte**

L'Agence apportera son aide au fonctionnement du Syndicat mixte, en relation avec le Secrétaire général du Syndicat mixte.

Le Comité syndical se réunit au moins trois fois par an.

L'Agence contribue à préparer, organiser et animer les réunions des différentes instances de travail et de décision du Syndicat mixte (Comité syndical, Bureau et Commissions).

Son intervention concerne la préparation des convocations, notes de travail, conducteurs de séance, exposés, comptes rendus, etc.

### **1.2 Le conseil juridique**

L'Agence veillera auprès du Syndicat mixte à la bonne élaboration du SCOT au regard des textes et du contexte législatif et réglementaire. Elle pourra recourir, dans ce but, à des experts qu'elle aura choisis.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## **1.3 Les études et travaux nécessaires à la gestion et au suivi du Schéma directeur**

L'Agence accompagnera le Syndicat mixte dans la réalisation des travaux permettant le suivi de la mise en œuvre du Schéma directeur.

Ce suivi se traduira en particulier par :

- l'élaboration des avis du Syndicat sur les PLU et, le cas échéant, sur les SCOT voisins et d'autres documents (PPRI, ... ) ;
- le suivi du Schéma régional d'aménagement et développement durables du territoire (SRADT) par l'Agence pour le compte du Syndicat mixte. Elle participera notamment aux travaux initiés par le Conseil régional sur les directives régionales d'aménagement concernant la Trame verte et bleue et l'étalement urbain, et suivra également la mise en place du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) ;
- les réflexions sur l'encadrement des implantations commerciales : l'Agence continuera à suivre les évolutions des textes concernant les procédures de création ou d'extension de surfaces commerciales.

Le travail d'observation et de suivi des consommations foncières sera poursuivi. L'Agence continuera à analyser l'évolution de la consommation foncière et de l'urbanisation. En 2013, elle poursuivra l'exploitation du travail de photo-interprétation réalisé en 2011.

L'Agence assurera une veille sur les projets de transports collectifs et suivra les études lancées par les différentes collectivités locales ou l'État.

L'Agence apportera son concours au Syndicat mixte pour suivre :

- les travaux de planification à l'échelle de l'aire métropolitaine et les premières réflexions sur les moyens d'assurer la cohérence de l'aménagement à grande échelle, en liaison avec les territoires riverains ;
- la mise en œuvre des Schémas directeurs et des SCOT de l'aire métropolitaine, ainsi que la démarche « InterSCOT » mise en place par quatre SCOT voisins (ceux du Grand Douaisis, de Lens-Liévin 1 Hénin-Carvin, de l'Artois et de l'Arrageois) ;
- la démarche lancée par l'État en vue de la mise en place d'un cadre de cohérence pour l'aménagement et les transports à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille.

## **1.4 L'élaboration du Schéma de cohérence territoriale (SCOT) de Lille Métropole**

L'Agence accompagnera le Syndicat mixte dans ses travaux d'élaboration du SCOT. L'année 2013 sera plus particulièrement consacrée à la poursuite de l'élaboration du Document d'orientation et d'objectifs (DOO), la partie « réglementaire » et opposable du SCOT.

L'Agence accompagnera également le Syndicat mixte dans l'organisation des réunions avec les maires de l'arrondissement pour présenter les travaux sur le DOO. Elle assumera aussi le lien avec un public élargi au-delà des élus du Syndicat mixte et des maires de l'arrondissement de Lille : avec les Personnes publiques associées

## *SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLÉ*

(PPA), des techniciens, des experts, des professionnels, des universitaires, les SEM du territoire, RFF, SNCF, les promoteurs, les bailleurs sociaux, des élus et/ou techniciens des territoires voisins dont notamment ceux des SCOT voisins, des territoires voisins belges, de l'AML et de l'Eurométropole, les Conseils de développement de Lille Métropole et du Pays Pévélois, etc.

Enfin, parallèlement à ces travaux, l'Agence poursuivra :

- les réflexions avec Lille Métropole Communauté urbaine et les Communautés communes pour réfléchir en particulier aux liens entre SCOT et PLU ;
- la veille continue du diagnostic du SCOT, réalisé en 2010, et l'actualisation des principaux indicateurs pertinents ;
- l'évaluation environnementale qui alimentera le SCOT.

Elle finalisera la consultation internationale « Lille Métropole 2030 ».

Conformément à la délibération n°15-2008 du Syndicat mixte du 27 novembre 2008 fixant les modalités de concertation préalable du SCOT, le PADD fera l'objet d'une exposition publique. L'Agence de développement et d'urbanisme préparera cette exposition pour le compte du Syndicat mixte. Cette exposition sera également l'occasion d'exposer à nouveau le diagnostic et des éléments du futur Document d'orientation et d'objectifs (DOO).

Afin de permettre l'association des habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet, l'exposition sur le PADD sera accompagnée d'un registre permettant aux habitants de s'exprimer s'ils le souhaitent, et de réunion(s) publique(s), probablement début 2013.

En 2013, l'Agence accompagnera le Syndicat mixte pour associer les deux Conseils de développement aux travaux du SCOT et les saisira notamment sur le projet de SCOT.

En outre, la volonté de concertation sur le futur SCOT se traduira par :

- la mise à jour continue du site internet du SCOT ;
- l'utilisation du site pour recueillir des avis et réactions ;
- la publication du journal « MétroSCOT ».

L'Agence accompagnera le Syndicat mixte pour arrêter le projet de SCOT. Elle procédera à la refonte de tous les éléments composant ce projet de SCOT, c'est-à-dire le diagnostic, le PADD et le DOO. Elle organisera le recueil des avis des Personnes publiques associées (PPA). Elle accompagnera le Syndicat mixte dans l'approbation du SCOT et engagera les réflexions sur son suivi.

# SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE MÉTROPOLE

## ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES

Pour l'ensemble des travaux définis à l'article 1 et au titre de sa participation au programme partenarial 2013 de l'Agence, le Syndicat mixte versera à l'Agence une subvention.

La demande de subvention formulée par l'Agence pour 2013 s'élève à 945.400,00 € (neuf cent quarante-cinq mille quatre cents euros). Le montant de cette subvention sera défini par délibération du Comité syndical lors du vote du budget primitif 2013.

Le Syndicat mixte procédera à trois versements: en avril (30%), en août (40%) et en décembre 2013 (30%).

Le dernier versement sera effectué après accord de la Présidente du Syndicat mixte sur un rapport d'activités décrivant l'ensemble des travaux menés par l'Agence pour le compte du Syndicat mixte au cours de l'année 2013.

Fait à Lille, le

Pour le Syndicat mixte du SCOT  
de Lille Métropole

Fait à Lille, le 07.3.13

Pour l'Agence de développement et  
d'urbanisme de Lille Métropole



**Martine AUBRY**  
Présidente



**René VANDIERENDONCK**  
Président